

La dystonie induite par les neuroleptiques

La dystonie induite par les neuroleptiques est une variante de la dyskinésie. Elle se manifeste généralement par des **spasmes involontaires et douloureux des muscles du visage, du cou et du tronc**. Elle se caractérise par une contraction anormale ou prolongée des muscles des yeux (crise oculogyre), de la tête, du cou (torticolis ou rétrocolis), des membres ou du tronc (APA, 2016). Ces spasmes musculaires involontaires peuvent figer l'individu dans des postures anormales. Et comme le soulignent Floris, Lecompte, Mertens, De Nayer, Mallet, Vandendriessche et Detraux (2004), lorsque les muscles laryngiens sont impliqués dans des formes aiguës, leurs spasmes peuvent conduire à une obstruction respiratoire potentiellement fatale.

Comme l'expliquent encore Floris et ses collaborateurs (2004), les réactions dystoniques surviennent chez 10% des patients débutant un traitement par un neuroleptique classique puissant et une dystonie aiguë peut apparaître chez 90 à 100% des patients à risque comme les jeunes hommes recevant des doses élevées de neuroleptiques classiques puissants. Les auteurs ajoutent que **la dystonie peut être induite par tout agent bloquant suffisamment les récepteurs D2, y compris les médicaments de faible puissance**.

Dystonie aiguë et dystonie tardive

Lorsque les spasmes musculaires douloureux se produisent dans les jours qui suivent un changement de dosage, on parle de dystonie aiguë et lorsqu'ils se manifestent plus tardivement (après quelques mois de prises de neuroleptiques) ou persistent des mois après l'arrêt des neuroleptiques, on parle de dystonie tardive.

La dystonie aiguë peut donc apparaître lors de tout changement de dose du neuroleptique, notamment dans les jours qui suivent le début du traitement ou lors d'une augmentation de dose rapide. La dystonie aiguë peut également apparaître lorsqu'on réduit la dose d'un médicament utilisé pour traiter les symptômes extrapyramidaux (p.ex. un médicament anticholinergique).

La dystonie tardive induite par les neuroleptiques, se manifeste quant à elle plus tardivement, c'est-à-dire plusieurs semaines ou plusieurs mois après le début du traitement ou après un changement de dosage. On parle également de dystonie tardive, lorsque celle-ci persiste plus de 4 à 8 semaines après une réduction de dosage ou après l'arrêt des neuroleptiques.